



## **ÉDITION SPÉCIALE HÔTELLERIE Hôtels & groupes indépendants, chaînes internationales**

### **I. FOCUS**

Analyse pragmatique des réformes en cours ou à venir (loi, décrets d'application, circulaire...)

### **II. PETITES HISTOIRES**

Les apports concrets des décisions de la cour de cassation et des cours d'appel relatifs aux relations individuelles et collectives de travail :

- Les libertés fondamentales
- Le contrat de travail (choix, rédaction, modification, clauses sensibles, ...)
- La durée du travail, les congés
- La maladie, AT/MP, l'inaptitude, santé et sécurité
- La rupture du contrat de travail (procédure, motifs, suites...)
- Les relations collectives (accords collectifs, élections, fonctionnement des IRP, protection des représentants du personnel...)

### **III. EN BREF**

Les nouveautés réglementaires à connaître (publication de textes, entrées en vigueur, nouveaux taux de cotisations, etc.)

PRÉREQUIS/NIVEAU	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
<b>Prérequis</b> Aucun	<b>Analyser</b> les conséquences pratiques pour votre entreprise de l'actualité législative, réglementaire & jurisprudentielle en matière de droit social <b>Anticiper</b> les conséquences des évolutions en préparation <b>Échanger</b> des bonnes pratiques avec les intervenants et avec vos pairs	Tour de table / Exposé Atelier Cas pratiques Échanges interactifs Remise d'un support pédagogique
<b>Niveau</b> Perfectionnement des connaissances en droit social		

#### **Evaluation des objectifs de la formation**

Quizz d'auto-positionnement

Avant/Après

**Date**

17 mars 2026 de 9h00 à 17h00

Dates à venir : 22 septembre et 10 décembre 2026

**Animateur**

Michel DUHAUT

Avocat expérimenté en droit social

**Lieu**

il sera précisé ultérieurement (Hôtel de la place parisienne)

#### **Tarifs**

**650€ HT** la journée en présentiel, repas et collations offerts

**Tarif préférentiel de 420€ HT** appliqué aux membres du Club des Dirigeants – Hôtels 4\*5\* & Palaces

**500€ HT** en Visio-conférence

**Tarif préférentiel de 320€ HT** appliqué aux membres du Club des Dirigeants – Hôtels 4\*5\* & Palaces

#### **Document délivré en fin de formation :**

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

#### **Evaluation des connaissances acquises : Quizz**

#### **Modalités d'accès handicap**

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par DUHAUT AVOCATS, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. DUHAUT AVOCATS prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.